**CHALLENGE MARRAINE DE FILLES DES YVELINES - 2019**

REGLEMENT

Dans le cadre du développement du sport féminin sur son territoire, le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, a décidé de créer un Challenge visant à mettre en valeur et récompenser les femmes ayant réalisé une ou des actions en faveur du sport féminin dans les Yvelines.

Le Challenge Marraines de Filles, se décline sur une période de 2 ans, récompensé lors de la Soirée Olympique du CDOS Yvelines les années paires.

***Qui peut concourir ?***

Le Challenge est ouvert à toutes les femmes oeuvrant pour une association ou club sportif domicilié dans les Yvelines, qu’elles soient adhérentes, éducatrices ou bénévoles.

Sont concernés les actions réalisées au cours des 2 années de référence, à savoir du 1er septembre 2017 au 31 août 2019.

Les dirigeantes d’associations ou clubs sportifs ainsi que les femmes oeuvrant dans les comités sportifs départementaux ne sont pas visées par ce Challenge.

La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation

***Les catégories***

1. Augmentation du nombre d’adhésions féminines par recrutement personnel

Cette catégorie récompense une adhérente, une éducatrice ou une bénévole ayant amené une ou plusieurs nouvelles adhérentes à son association ou club sportif.

1. Organisation d’activités spécifiquement féminines

Cette catégorie récompense une adhérente, une éducatrice ou une bénévole ayant créé ou proposé à l’association, une activité ou un évènement spécifiquement féminin.

1. Participation bénévole à la vie du club

Cette catégorie récompense une bénévole qui s’investit particulièrement dans la pratique ou la promotion de l’activité physique ou du sport au féminin.

1. Attitude positive particulière en faveur des féminines

Cette catégorie récompense une adhérente, une éducatrice ou une bénévole qui aura eu une attitude positive particulière en faveur des féminines.

***Le calendrier***

Cette première édition concerne les actions réalisées au cours des 2 années de référence, à savoir du 1er septembre 2017 au 31 août 2019.

Date limite de réception des dossiers de candidature : **10 janvier 2020**.

Remise des récompenses : Lors de la Soirée Olympique du CDOS Yvelines, date à fixer.

Les récompenses

Chaque femme récompensée se verra remettre la  Médaille « Marraine de Fille », Or, Argent ou Bronze lors de la Soirée Olympique du CDOS Yvelines.

Le Jury

Le jury sera composé des membres de la Commission Féminine du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, ainsi que son Président.

Les décisions du jury sont irrévocables et ne peuvent faire l’objet d’un quelconque appel ou recours.

La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.